

COMMUNE D'ALEX

Elaboration du PLU

Compte-rendu de la réunion du 18 mars 2011

Présents :

NOM	FONCTION
M. DAL-GOBBO Jean-Claude	Maire d'Alex
Mme BERGER Marie-Françoise	Maire-Adjointe
Mme LEVET Esther	Maire-Adjointe
M. SHEEHAN Denis	Maire-Adjoint
Mme CUNEO Silvana	Conseillère municipale
Mme PERRILLAT Séverine	Conseillère municipale
M. MARGUERET François	Conseiller municipal
M. DUCLOZ Christian	DDT 74 / Service Aménagement / Risque
Mme JALLE Emilie	Mairie d'Alex – Adjoint administratif
M. SARTORI Ange	Agence des TERRITOIRES - Urbaniste du PLU
Mme MAZE Nathalie	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études
Mme BRUYERE Anne-Sophie	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études

Absents excusés :

- Chambre d'Agriculture / Service Foncier Juridique.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et souhaite la bienvenue aux participants pour cette première séance de travail dans le cadre de l'élaboration du PLU, dont l'objet est de dresser un état des lieux socio-économique d'Alex.

Les participants sont invités durant la réunion à faire part de leurs réactions et observations.

L'urbaniste présente la méthodologie de la première phase d'élaboration du PLU. Il s'agit de réaliser une mise à jour objective de la situation communale, ainsi que de faire le point sur les enjeux de l'Etat et les prescriptions supra-communales, qui encadrent le développement d'Alex.

La parole lui est transmise pour la présentation du premier thème, concernant la population, les logements, les équipements et l'économie.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le diagnostic est présenté à l'aide d'un diaporama, joint en annexe : seuls les commentaires sont repris ci-dessous.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'assurer l'équilibre générationnel de la population représente un enjeu important pour l'animation du village d'Alex, le fonctionnement de son école...

L'Urbaniste précise que le PLU amènera la commune à mener une réflexion sur les perspectives de croissance souhaitées et souhaitables pour Alex. Il souligne en outre l'importance de rechercher une croissance de la population plus "qualitative" que quantitative, au sein de laquelle est représentée chaque tranche d'âge pour maintenir l'équilibre générationnel, et chaque catégorie sociale pour ne pas que s'accroisse la "spécialisation sociale" en cours de la population.

Il souligne la nécessité de diversifier l'offre en logements pour répondre à l'évolution sociétale : en effet, pour assurer le renouvellement de la population, la commune doit disposer d'un parc de logements "plus dynamique", adapté aux attentes et besoins de chaque tranche d'âge et catégorie sociale, tout en restant à l'échelle de la commune.

Sur ce dernier point, **Monsieur le Maire** précise qu'au regard des divers équipements actuels et/ou à prévoir (réseaux d'assainissement, eaux, électricité, voiries...), la capacité d'accueil d'Alex, à l'échelle du PLU, devrait se limiter à 1200 habitants environ.

L'Urbaniste rappelle qu'historiquement, la commune d'Alex a d'abord connu un développement fort de ses noyaux extérieurs ; que le POS a ensuite tenté d'organiser leurs développements, tout en organisant la possibilité d'un confortement, à terme, du village.

Monsieur le Maire souligne qu'une démarche soutenue de concertation et de communication avec la population sera menée, tout au long de l'élaboration du PLU, pour que soient clairement exprimés, identifiés, et partagés les besoins, ainsi que les enjeux liés au confortement du village.

Sur la notion de logements "aidés", **Monsieur le représentant de la DDT** précise qu'il est tout à fait possible de réaliser des logements locatifs de type intermédiaire, sans remettre en cause l'image actuelle du Chef-lieu, en travaillant sur les formes et les volumes, les espaces verts et collectifs..., afin d'inscrire le projet en harmonie avec le cadre du village, que souhaitent préserver les habitants d'Alex.

En termes d'équipements :

Monsieur le Maire explique que le projet de restructuration des bâtiments communaux : école, mairie, bibliothèque municipale, est justifié par des impératifs de fonctionnement, en termes de sécurité, notamment.

Il précise que la Fondation Salomon accueille entre 18 et 20'000 visiteurs par an, dont des écoles, et que la commune a en projet un certain nombre d'actions, à mener dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) : création d'un parcours-découverte de la faune et de la flore...reliant la Fondation Salomon et le "Refuge" de Charlotte Perriand.

Monsieur le Conseiller municipal évoque la notion de "mutualisation des équipements", à l'échelle de la CCVT : une réflexion nécessaire, à mener dans le cadre de l'intercommunalité...

En termes de commerces et services :

Monsieur le Maire fait état de plusieurs projets d'installation à ALEX qui n'ont pas abouti, notamment, un projet de création d'une épicerie-service au centre du village.

Une étude avait d'ailleurs été diligentée, lors du mandat précédent, pour déterminer les besoins existants, sous forme d'un sondage auprès de la population, dont les résultats avaient été négatifs...

En termes de commerces et services, **l'Urbaniste** pense que de nouvelles formes de services de proximité sont possibles en termes de viabilité et doivent être recherchées, dans les villages où la population est modeste. D'autant que la satisfaction des besoins de proximité représente un enjeu de plus en plus important, au regard des problèmes générés par l'augmentation croissante des déplacements automobiles.

Enfin, le SCOT, qui a identifié Alex comme un "pôle urbain de proximité", lui attribue un rôle important de lien social, et de satisfaction de certains besoins quotidiens essentiels.

En termes d'activités économiques :

Monsieur le Maire indique que les zones d'activités économiques existantes sont arrivées à saturation.

S'agissant de l'extension, récemment inscrite à la révision simplifiée n°2 du POS, de la zone d'activités économiques du Vernay : il en sera très certainement de même, au regard des nombreuses demandes d'installations émises auprès de la commune.

L'Urbaniste souligne à ce propos que les capacités d'accueil du site étant limitées, il sera impératif de rechercher en termes d'aménagement une certaine optimisation de l'usage de l'espace.

Monsieur le Conseiller municipal soulève le fait qu'un aménagement paysager de la ZAE de la Verrerie pourrait être réalisé, afin de valoriser cette zone qui est fortement exposée visuellement, du fait de sa localisation le long de la RD16.

Monsieur le Maire ajoute que les entreprises situées sur Alex emploient un grand nombre de personnes, qui n'habitent pas sur le territoire communal.

Quant aux actifs d'Alex, ils travaillent autant sur le Bassin annécien que sur le haut de la vallée des Aravis.

S'agissant des enjeux découlant de ce premier diagnostic :

Sur les enjeux liés au logement, **Monsieur le Maire** s'interroge sur les moyens d'intervention de la collectivité, quant à la mise en œuvre d'un projet de village.

L'Urbaniste répond que cet élément s'inscrit dans une seconde phase, celle de "l'urbanisme opérationnel", qui permet de rechercher le montage juridique et financier adapté, pour aider une collectivité dans la réalisation de son projet.

L'important est, dans le cadre de l'élaboration du PLU d'Alex, de définir en concertation avec la population, un projet, dont le PLU permettra la mise en œuvre.

A la fin de la séance, **Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des participants de leur présence et lève la séance.

Rendez-vous est donné pour le 15 avril 2011, à 14h00, pour la seconde réunion du Groupe de Travail, au cours de laquelle sera abordé le thème des transports, déplacements et réseaux, et présenté le Porter à Connaissance (PAC) et les enjeux de l'Etat.